



20^e année
N° 5642
Vendredi
22 juillet 1994
150 F.CFA

Rédaction : Tél.: 30.16.89
Adm./Abonnements :
Tél.: 30.06.40
Fax : 30.45.62
B.P. 1218 Yaoundé

Le gouvernement réorganisé

- ***Création du ministère de l'Economie et des Finances***
- ***Suppression du ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire***

- ***Réaménagement de l'équipe gouvernementale***

PP. 2-3

Un nouveau Secrétaire général à la présidence de la République

P. 3

A NE PAS MANQUER LUNDI
Tout sur le
gouvernement

Modification de l'organisation gouvernementale

La présidence de la République nous a fait parvenir hier un communiqué expliquant l'importance et la teneur des textes modifiant l'organisation gouvernementale. Voici le texte intégral de ce communiqué :

«Le président de la République, Son Excellence M. Paul Biya a signé hier d'importants décrets modifiant l'organisation gouvernementale notamment par la création d'un ministère de l'Economie et des Finances.

Cette réforme vise principalement à améliorer la cohérence,

la coordination et l'efficacité de l'action économique du gouvernement, dont l'objectif prioritaire est de promouvoir le redressement rapide de notre économie.

Il s'agit en particulier, après la dévaluation du FCFA intervenue il y a six mois, de faire en sorte que notre pays, avec l'aide et l'appui de la Communauté Financière Internationale, puisse à la fois maîtriser les risques éventuels d'inflation, stimuler les effets bénéfiques de la dévaluation tel que l'accroissement de la production de la dette intérieure.

Pour atteindre plus facilement un tel objectif, le chef de l'Etat a rasserré la structure gouvernementale en concentrant au sein

du ministère de l'Economie et des Finances tout ou partie des attributions précédemment dévolues au ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (qui disparaît), au ministère du Développement Industriel et Commercial (en ce qui concerne les prix et la lutte contre l'inflation), au ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan de Stabilisation des Finances Publiques et de relance Economique et, l'autre, chargé du budget, c'est-à-dire, des tâches classiques de l'administration des Finances.

Au passage, on aura noté que cette nouvelle organisation gouvernementale, plus concentrée et plus réduite, répond également au souci d'économie en cette période d'ajustement qui implique la restriction des dépenses publiques.

D'ailleurs, cette mesure est conforme à la pratique adoptée dans d'autres pays confrontés à des problèmes similaires en Afrique et dans le monde.

Pour remplir cette mission plus étendue, le ministre de l'Economie et des Finances est assisté de deux ministres délégués, l'un chargé du Plan de Stabilisation des Finances Publiques et de relance Economique et, l'autre, chargé du budget, c'est-à-dire, des tâches classiques de l'administration des Finances.

Les activités liées à l'aménagement du territoire sont transférées au ministère de l'Administration Territoriale dont l'organigramme sera modifié en

conséquence. De même, les organigrammes du ministère de l'Economie et des Finances, du ministère du Développement industriel et commercial et des Services du Premier ministre subiront-ils des transformations en vue de les adapter à la nouvelle structure gouvernementale, en conformité avec les schémas établis en liaison avec les partenaires financiers du Cameroun.

Afin d'éviter toute perturbation préjudiciable à la continuité du service public, les administrations gouvernementales conservent pour le moment, leurs locaux actuels».

Réorganisation du gouvernement

● Décret N° 94/139 du 21 juillet 1994 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le décret N° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement ;

Décrète :

Article premier : Les dispositions des articles 3 et 4 du décret n° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

Art. 3 (nouveau) :

(1) - L'organisation des services du Premier ministre et des départements ministériels fait l'objet de textes particuliers.

(2) - Sont rattachés aux services du Premier ministre :

- la Haute autorité de la fonction publique ;

- le Comité national des Droits de l'homme et des libertés ;

- le Conseil national de la Communication ;

- la Direction générale des Grands Travaux du Cameroun.

Art. 4 (nouveau) :

(1) - Les départements ministériels sont par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale ;

- le ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine ;

- le ministère de l'Agriculture ;

- le ministère de la Communication ;

- le ministère de la Culture ;

- le ministère de la Défense placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;

- le ministère du Développement industriel et commercial ;
- le ministère de l'Economie et des Finances ;
- le ministère de l'Education nationale ;
- le ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur ;
- le ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ;

- le ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- le ministère de la Justice ;
- le ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie ;
- le ministère des Postes et Télécommunications ;
- le ministère de la Recherche scientifique et technique ;
- le ministère des Relations extérieures ;
- le ministère du Tourisme ;
- le ministère des Transports ;
- le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale ;
- le ministère des Travaux publics ;
- le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

- (2) - Des ministres délégués assistent le ministre de l'Economie et des Finances ainsi que le ministre des Relations extérieures.

- (3) - Des secrétaires d'Etat assistent les ministres dans les départements ministériels ci-après :

- ministère de l'Administration territoriale ;
- ministère de l'Agriculture ;
- ministère de la Défense ;
- ministère du Développement industriel et commercial ;
- ministère de l'Education nationale ;
- ministère des Postes et Télécommunications ;
- ministère de la Santé publique ;
- ministère des Transports ;
- ministère des Travaux publics ;
- ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

- (4) - Les dispositions des paragraphes 4 et 20 de l'article 5 du décret n°

92/245 susvisé sont annulées tandis que celles des paragraphes 5, 10 et 15 du dit article sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

Art. 5 : Paragraphe 5 (nouveau) : Le ministre de l'Administration territoriale est responsable :

- de l'organisation et du fonctionnement de service locaux de l'Administration territoriale ;
- de l'organisation et du contrôle des élections à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale et aux assemblées municipales dans les conditions prévues par les lois et règlement ;
- de l'organisation des collectivités publiques locales et des chefferies traditionnelles ;

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat.

Art. 5 : Paragraphe 15 (nouveau) : Le ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique, de la politique budgétaire et fiscale et de la politique monétaire et financière de l'Etat.

Art. 5 : Paragraphe 10 (nouveau) : Le ministre du Développement industriel et commercial est chargé de la promotion du développement commercial, industriel et artisanal harmonieux du pays.

A ce titre, il est responsable :

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique commerciale ;
- de la politique industrielle ;
- du développement des petites et moyennes entreprises ;

- de la normalisation en rapport avec les départements ministériels concernés ;
- de la transformation locale des produits agricoles ;

- de la promotion et du suivi de l'investissement privé ;
- du développement de l'artisanat ;
- du suivi des affaires du GATT, de la CNUCED et de l'ONUDI ;

- du suivi des activités de l'Office national des zones franches industrielles (ONZFI) et de la mission d'Aménagement et de Gestion des zones industrielles (MAGZI).

Il assure la tutelle :

- de la Société nationale d'investissement (SNI) ;
- des sociétés industrielles publiques ou

para-publiques intervenant dans son secteur de compétence ;

- des organismes d'intervention et d'assistance aux industries et aux petites et moyennes entreprises ;
- de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines ;
- de l'Office national du Cacao et du café.

Il est assisté d'un Secrétaire d'Etat.

Art. 5 : Paragraphe 15 (nouveau) : Le ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique, de la politique budgétaire et fiscale et de la politique monétaire et financière de l'Etat.

En matière de politique budgétaire et fiscale : de la préparation, du suivi et du contrôle de l'exécution du budget de l'Etat tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement public ; des impôts et des douanes ; du contrôle financier des organismes dotés d'un budget annexe et des établissements publics autonomes suivant les règles propres à chaque organisme ; du suivi et du contrôle de la gestion des créances et des participations publiques, de l'endettement des personnes morales de droit public et de l'emploi des subventions ; de l'ordonnancement des soldes et pensions ; de la gestion et du contrôle du parc automobile de l'Etat.

En matière de politique monétaire et financière, il assure : la gestion de la dette publique intérieure et extérieure en liaison avec la Caisse autonome d'amortissement ; la gestion du Trésor et de la trésorerie ; la promotion de l'épargne et de son emploi pour le développement économique et dans le sens de l'équilibre financier ; le contrôle des finances extérieures, de la monnaie et de la réglementation des changes ; le contrôle des établissements de crédit, des compagnies d'assurances et des marchés financiers.

En matière de politique économique il est responsable : de la prospective et des orientations économiques à court et à long terme ; de la cohérence et de la coordination des actions engagées dans

le cadre du plan de stabilisation et de la relance économique ; de l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'Etat ; de la lutte contre l'inflation et à ce titre, de la définition et de la mise en œuvre de la politique des prix et des mesures ; de la confection des statistiques, des comptes économiques et de la balance des paiements de la nation ; de la coopération économique et technique internationale ; du suivi des affaires du FMI, de la Banque mondiale, du PNUD, de l'Union européenne, de la BAD, de la CEA, de la CEAC et de l'UDEAC.

Il est en outre responsable de la politique de l'informatique et de la téléinformatique.

Le ministre de l'Economie et des Finances preside : le comité interministériel de supervision du programme d'ajustement structurel ; le comité interministériel de réhabilitation des entreprises publiques.

Lui sont rattachés : le comité technique de préparation et de suivi du programme d'ajustement structurel ; la Mission de réhabilitation des entreprises publiques.

Sont placés sous sa tutelle : l'Institut d'émission ; les établissements de crédit et les compagnies d'assurances publiques ou para-publiques ; l'Office de la loterie nationale ; le Centre national de développement informatique (CENDI) ; la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures et la Caisse de participation des prix du riz, du sucre, et des huiles de table raffinées ; les établissements de formation spécialisées suivants : Institut sous-régional de la statistique et de l'économie appliquée (ISSEA) ; Institut pan-africain du développement (IPD) ; Institut de formation démographique (IFORD).

Le ministre de l'Economie et des Finances est assisté d'un ministre délégué chargé du budget et d'un ministre délégué chargé du Plan de stabilisation.

Art. 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Suppression du MINPAT

● Décret N° 94/140 du 21 juillet 1994 modifiant et complétant diverses dispositions du décret N° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le décret N° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement et

les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret N° 89/487 du 27 mars 1989 portant réorganisation du ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire ;

Décrète :

Article premier : (1) - Le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire est supprimé.

(2) - Les activités d'aménagement du territoire sont trans-

férées au ministère de l'Administration territoriale.

3) - Les autres attributions précédemment dévolues au ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire sont transférées au ministère de l'Economie et des Finances.

Art. 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Création du ministère de l'Economie et des Finances

● Décret N° 94/138 du 21 juillet 1994 portant création d'un ministère de l'Economie et des Finances.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 92/018 du 31 janvier 1992 portant réorganisation du ministère du Développement industriel et commercial ;

Vu le décret n° 91/498 du 18 décembre 1991 portant réorganisation du ministère des Finances et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 89/487 du 27 mars 1989 portant réorganisation du ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire ;

Décrète :

Article premier : Il est créé un département ministériel dénommé : Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le ministère de l'Eco-

nomie et des Finances exerce l'ensemble des attributions précédemment dévolues :

- au ministre des Finances ;
- au ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan de Stabilisation et de Relance économique.

Lui sont rattachés :

- le Comité Technique de Préparation et de suivi du programme d'ajustement structurel ;
- la Mission de Réhabilitation des Entreprises Publiques.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est assisté :

- d'un Ministre Délégué, chargé du Budget ;
- et d'un Ministre Délégué, chargé du Plan de Stabilisation et de Relance Economique.

Les attributions propres des ministères délégués seront précisées par des textes particuliers.

Article 4 : Le ministère de l'Economie et des Finances comprend :

- l'ensemble des services de l'ex-ministère des Finances ;
- l'ensemble des services du Plan de Stabilisation et de Relance Economique ;

- la Direction des Prix et de Protection du consommateur précédemment rattachée au ministère du Développement industriel et commercial ;

- les services ci-après précédemment rattachés au ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire :

- * la Direction des Programmes et Projets ;
- * la Direction de la Coopération Economique et Technique ;
- * la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

L'organisation définitive du département fera l'objet d'un texte particulier.

Article 5 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

En outre, il est responsable :

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique des prix et des mesures ;
- des procédures relatives à l'élaboration du programme d'investissement public, à la préparation et à l'exécution du budget d'investissement ;
- de la coopération économique et financière internationale ;
- de l'élaboration des statistiques et des comptes économiques de la Nation ;
- du suivi des affaires de la BIRD, du PNUD, de la Communauté européenne, de la CEA, de la CEEAC et de l'UDEAC.

Il assure également la tutelle :

- de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures ;
- de la Caisse de péréquation des prix du riz, du sucre et des huiles de table raffinées ;
- de l'Institut sous-régional de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ISSEA).

Il préside :

- le Comité International de Supervision du Programme d'Ajustement Structurel ;
- le Comité International de Réhabilitation des Entreprises Publiques.

Marafa Amidou conseiller spécial à la présidence

● Décret N° 94/143 du 21 juillet 1994 portant nomination d'un conseiller spécial à la présidence de la République.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 92/070 du 9 avril 1992 portant réorganisation de la présidence de la République modifié et complété par le décret N° 92/246 du 26 novembre 1992 ;

Décrète : Est pour compter de la date de signature du présent décret nommé dans les fonctions ci-après :

Conseiller spécial : M. Marafa Amidou.

AVIS DE VENTE

La délégation de la Commission Européenne en République du Cameroun B.P. 847 Yaoundé met en vente par soumission, un véhicule de marque MERCEDES BENZ 200 essence mise à la circulation en octobre 1987 - 89.000 KM parcourus.

Ce véhicule est visible au bureau de la délégation de la Commission sis au quartier Bastos nouvelle rue, ou les offres sont reçues jusqu'au 31 juillet 1994 à 15 h 00. Les frais de dédouanement à la charge de l'acquéreur seront acquittés avant l'enlèvement du véhicule.

Réaménagement du gouvernement

● Décret N° 94/141 du 21 juillet 1994 portant réaménagement du gouvernement.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 92/245 du 26 novembre 1992 portant organisation du gouvernement et les textes modificatifs ;

Vu le décret N° 92/244 du 25 novembre 1992 portant nomination du Premier ministre ; sur proposition du Premier ministre, chef du gouvernement ;

décrète :

Article premier : Sont, pour compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ministériels ci-après :

Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture : M. Kodock Frédéric Augustin ;

Ministre de l'Economie et des Finances : M. Ndioro Justin ;

Ministre délégué à l'Economie et aux Finances, chargé du Budget : M. Melingui Roger ;

Ministre délégué à l'Economie et aux Finances, chargé du Plan de stabilisation et de la Relance économique : M. Nana Sankam ;

Ministre de l'Enseignement supérieur : Pr. Tabi Agbor ;

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Pr. Bipoun Joseph Marie ;

Ministre de la Santé publique : Pr. Joseph Owona ;

Ministre des Mines, de l'Eau et de l'Energie : M. Bello Mbelle ;

Ministre de la Culture : M. Toko Mangan ;

Ministre du Développement industriel et commercial : M. Eloundou Mani Pierre ;

Ministre de la Recherche scientifique et technique : M. Mbédé Joseph ;

Ministre chargé de Mission : M. Abety Peter ;

• Secrétaire d'Etat au Développement industriel et commercial : M. Moampea Edmond ;

• Secrétaire d'Etat aux Transports : M. Perevet Zacharie.

Le reste sans changement.

Le secrétaire général et le secrétaire général-adjoint de la présidence

● Décret N° 94/142 du 21 juillet 1994 portant nomination d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint de la présidence de la République.

Le président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 92/070 du 9 avril 1992 portant réorganisation de la présidence de la République, modifié et complété par le décret N° 92/246 du 26 novembre 1992 ;

Décrète : Sont, pour compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au secrétariat général de la présidence de la République :

Secrétaire général de la présidence de la République : M. Titus Edzoa ;

Secrétaire général adjoint de la présidence de la République : M. Inoni Ephraim.

COMMUNIQUE

La S.O.G.E.R. (Société Générale d'Etude et de Réalisation) informe toutes ses relations que depuis le 14 avril 1992, NGOUNDO BEKOLO Jean Bertin, précédemment gérant ne fait plus partie de son personnel.

Par conséquent, l'intéressé n'étant plus habilité à engager la Société auprès des tiers, elle décline toute responsabilité sur les engagements qu'il viendrait à prendre au nom de cette dernière après cette date.

Le Directeur Général

REMISE DE MEDAILLES A LA C.C.A.R.

Soixante-douze employés à l'honneur

Le salon WAZA de l'hôtel SA-WA de Douala s'est avéré exigüe le lundi 11 juillet 1994 pour les invités de la Compagnie Camerounaise d'Assurances et de Réassurances, à l'occasion de la cérémonie de remise de médailles d'honneur du travail à 72 de ses employés, dont 14 de son agent général SOGERCO.

A 15h30, le Gouverneur de la province du Littoral M. KOUNGOU EDIMA Ferdinand fait son entrée dans la salle. Le décor est planté. Alors que chacun des retardataires essaie de se trouver une place assise, les employés de la CCAR et surtout les heureux récipiendaires attendent avec impatience ce moment capital où ce symbole de plusieurs années de dévouement au travail qu'est la médaille, leur sera décernée.

Mais seulement, en cet après-midi, il n'y aura pas que la distinction des plus méritants car la CCAR, créée le 1^{er} juillet 1974, fêtera ses 20 ans. Un anniversaire qui coïncide avec le départ de M. Jean Claude FERAL, directeur général adjoint, qui occupera de nouvelles fonctions en Polynésie Française après 22 ans de bons et loyaux services au Cameroun.

Pour cette cérémonie tridimensionnelle, il faudra aussi trois allocutions notamment celle de M. Richard LOAH, délégué du personnel, celle de M. Fabrice LORILLON, représentant du président du conseil d'administration et celle du gouverneur de la province du Littoral.

LE MERITE DE LA MEDAILLE

Quatrième cérémonie du genre à la CCAR, la remise de médailles d'honneur du travail du 11 juillet dernier aura rassemblé 42 récipiendaires du siège social de la CCAR à Douala, 20 du bureau direct de Yaoundé, 1 du bureau direct de Bafoussam et 14 de l'agent général SOGERCO. Evoquant l'importance de cette cérémonie, M. Richard LOAH rappellera à ses distingués camarades : « la médaille d'honneur du travail que vous recevez aujourd'hui té-



Quelques récipiendaires autour du Gouverneur Koungou, du Représentant du PCA, M. Lorillon et du DG M. le Goff.



M. Fabrice Lorillon,
Représentant du PCA de la CCAR

moigne de l'endurance, de l'effort et du dévouement dont vous avez fait preuve durant toutes ces années ». Ainsi perçue, la médaille devrait être l'objet de leur fierté sans toutefois signifier la fin de leur mission à la CCAR.

Cette ardeur au travail, reconnue et récompensée aura permis de hisser la CCAR au tout premier rang des sociétés d'assurances exerçant sur ce marché. M. LORILLON ne cachera pas sa satisfaction quant aux résultats de l'entreprise qui, « avec plus de huit milliards de francs CFA de chiffre d'affaires en 1993, a en effet, connu un développement satisfaisant dans un environnement économique, financier et social difficile ».

Tout en félicitant les heureux récipiendaires pour leur dévouement et leur abnégation au travail, le gouverneur KOUNGOU EDIMA s'est dit, dans une formule volontairement feinte d'étonnement, « content d'apprendre de la bouche du représentant du personnel que tout va pour le mieux à la CCAR ».

PROFESSIONNALISME ET SOLIDARITE

Le professionnalisme et la solidarité semblent être les valeurs qui ont permis à la CCAR de réaliser de telles performances dans son secteur où elle entend rester l'assureur de référence.



M. Richard Loah, Délégué du personnel CCAR



Le Gouverneur Koungou décorent l'un des récipiendaires M. J.C. Feral

Professionalisme ici reste synonyme de qualité ; valeur qui a permis à la CCAR de dégager une image positive, en particulier au cours de ces dernières années qui ont vu le Cameroun confronté à une grave crise économique.

La solidarité quant à elle, se traduit à travers l'aptitude de la CCAR à traiter les questions sociales qui se posent à son personnel, ce qui lui permet de maintenir un bon climat social en son sein. On peut citer entre autres mesures récentes, l'extension des garanties de l'assurance « maladie » aux membres de la famille, la couverture des frais d'obsèques pour les membres de la famille, la revalorisation des différentes primes (scolarité, « arbre de Noël », transport) et la mise en place d'un système de prêts consentis au personnel à des conditions très avantageuses. Dans le même sens, la récente dévaluation du franc CFA dans ses conséquences a amené la CCAR à augmenter les salaires selon une échelle de taux dégressifs allant de 26 % pour les moins élevés à 8 % pour les autres.

VINGT ANS D'EXPERIENCE

Entrée en activité le 1^{er} juillet 1974 avec une trentaine d'employés pour un chiffre d'affaires d'environ 600 millions de francs CFA, la CCAR dépasse aujourd'hui les 8 milliards de francs

ses obligations.

Dans le souci d'être toujours proche de la clientèle, la CCAR s'est doté d'un réseau d'agences et de succursales qui va de Douala à Maroua, en passant par Bamenda, Bafoussam, Foumban, Yaoundé, Obala, Ngaoundéré et Garoua. Cette présence effective lui aura permis de participer ces dernières années, (soit seule, soit avec d'autres) à la construction nationale en garantissant les entreprises qui ont participé aux grands travaux d'aménagement du territoire.

TOURNEE VERS L'AVENIR

La CCAR bien qu'ayant enregistré un développement satisfaisant ces dernières années, n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. C'est pourquoi, elle a le souci permanent d'améliorer ses performances techniques, commerciales, administratives et sociales. Pour y parvenir, la CCAR a décidé de faire de la formation professionnelle une action prioritaire, comme l'a précisé le représentant du PCA, « c'est pour notre personnel l'une des clés de son avenir ».

Devant les autorités représentant l'Etat et devant celles de la ville de Douala où elle a son siège, la CCAR a dit sa satisfaction du travail qui a déjà été accompli et prend l'engagement de la poursuivre sur la même voie, car comme il a été clairement rappelé : « il n'y a pas de plus belle œuvre humaine que lorsqu'elle sert bien l'intérêt général ». C'est la fierté de la CCAR sur ce plan-là.

Les récipiendaires**Médailles en or**

MM. Mouna Ngangue Rodolphe, Nikotte Edjenguele Dieudonné, Nwalo Pierre, Mah Joseph, Kamwa Henri, Bakoa Joël, Ngom Antoine, Mmes Dingome née Kwedi Louise Cathérine, Atangana née Bindjem Zame Juliette, Dipoko Berthe.

Médailles en vermeil

MM. Mballa Nguina Marius, Disso Tamba Stéphane, Ntjen David, Koungh Jean-Marie, Atangana Manga Charles, Taling Gabriel, Ambada Ngono Désiré, Oumarou Yango Toumbaya, Ngoya Jacques, Djekou Norbert, Kamgang Jean-Paul, Epée Ntome Jacques, Gwed Gustave, Simo Pierre, Elombo Mbong Martin, Makang Bedjedi Mathieu, Ngoh Jean-Claude, Nguetio Fidèle, MM. Tchomguou François, Mme Dingome Louise, Mlle Małogang Pauline, Mmes Lango née Enda, Moukouo Priso née Njona Nyambe Hélène, Tsague née Djoukeng Jacqueline, Akoa née Bindjem Zame Juliette, Mlle Andeme Mfou Marcelle, Mme Moussongo née Ngang Emilienne, M. Feral Jean-Claude.

Médailles en argent

MM. Ekoba David, Mbe IV Joulis, Lemb Aaron, Tchapgwo Samuel, Yangwa Tasse Olivier, Eparne Moïse, Ngouh Chinmoun Zakari, Tcheumanai Tchouambe Carozodes, Gwed Gustave, Kamgang Jean-Paul, Epée Ntome Jacques, Ongola Levodo, Mendouga Etoundi Medzi, Simo Pierre, Kengne Thaddée, Zeuna Maurice, Ewka Victor, Etongo Maurice, Guewa Jean-Pierre, Yemele, Ngoh Jean-Claude, Nguetio Fidèle, Mmes Mouelle Eteké née Endale Ngangue, Moukouo Priso née Njona Nyambe, Ndoutou née Sossah Odette Charity, Lango née Endale Thérèse, Tsague née Djoukeng Jacqueline, Mlle Andeme Mfou Marcelle Esther, Małogang Pauline, Mmes Mbaraga Zambo née Medoua Medzi, Akoa née Bindjem Zame Juliette, Mlle Bouba Victoria, Mmes Moussongo née Ngang Emilienne, Ekollo Marie-Thérèse.

MAGAZINE

Vendredi 22 Juillet 1994, 20^e
jour de l'année, 29^e semaine.
Le saint du jour : Sainte Marie-Madeleine.

INFO-UTILES



HOPITAUX

YAOUNDE : Général Tél. 20.22.24 et 20.44.77. Central 23.40.20. CHU, 31.19.59 et 31.17.51. CNRS 23.02.25. **DOUALA** : Léopold Tél. 42.68.68, 42.23.10 et 42.15.20. Central Tél. 37.02.53, 37.02.54 et 37.02.56. **BAMENDA** : Général 36.21.21. **GAROUA** : Tél. 27.14.14, 27.14.31. PMI 27.10.42. **MAROUA** : Provincial Tél. 29.10.10. PMI 29.10.43. **BAFOUSSAM** : Central Tél. 34.12.11 et 44.1.23. PMI 44.13.32. **BERTOUA** : Province Tél. 24.12.07. Garrison Tél. 34.14.91. **BUÉA** : Provincial Tél. 32.24.92. **NGAOUDERE** : Provincial Tél. 25.11.22. **Cela Endemie** Tél. 25.12.13. **EBOLOWA** : Tél. 28.34.69. PMI Tél. 28.34.36.



PHARMACIES DE GARDE

YAOUNDE : (du Vendredi 22/7 à 08H00 au lundi 25/7 à 08H00) : **CENTRE** (SM. T. Bella) Tél. 22.11.80. **FIERTE** (SM. Tigre) Tél. 21.29.21. **CANA** (Carrefour Jamot) Tél. 23.97.51.

DOUALA : Aujourd'hui : **COTE** (Essao Ball) Tél. 42.02.38. **JAMOT** (Face Ecole principale d'Alwéka) Tél. 42.03.18. **AEROPORT** (Calige Saint Michel) Tél. 42.28.76. **ANWA-NORD** (Bouewoods) Tél. 40.77.02. **PATIENCE** (Grands Moulins Delfo) Tél. 40.02.84. **BONABERI** (Nouvelle Route) Tél. 39.11.06.



POLICE

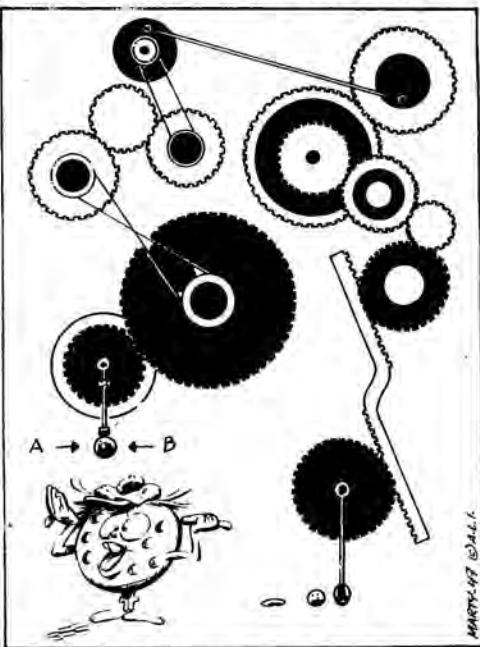
YAOUNDE : Commissariat central 23.38.11 et 21.22.01. **DOUALA** : 42.55.25 et 42.11.90. **BAFOUSSAM** : 44.11.52. **BAMENDA** : 6.22.21. **BERTOUA** : 24.10.17 et 24.11.60. **BUÉA** : 32.25.24. **EBOLOWA** : 28.33.36. **GAROUA** : 27.14.11. **MAROUA** : 29.12.61. **NGAOUDERE** : 25.11.01.



SAPEURS POMPIERS

YAOUNDE : Etoudi 22.44.18. **MIMIKOMAN** 21.14.79 et 18. **DOUALA** : 18, 42.52.52

POUR QUE LA BALLE DE GOLF TOMBE DANS LE TROU,
FAUT-IL ACTIONNER LE LEVIER VERS "A", OU VERS "B"?



INFO-VOYAGES



AVION

CAMAIR : Agences Yde 23.38.08 et 22.80.98. **DOUALA** 42.31.26 et 42.32.32. **NGAOUDERE** : 25.12.95. et 25.12.84. **GAROUA** : 27.10.55 et 27.11.36. **MAROUA** : 29.10.50 et 29.10.65.

Départs Yde 08H00, 15H05, 20H40. Arrivées Dia 08H30, 15H40, 21H15. Départs Dia 09H30, 15H30, 18H45, 22H00. Arrivées Yde 16H30, 16H45, 19H30, 22H30. Départ Yde 16H35. Arr. Ndéré 17H30, Garoua 18H30. Départ Ndéré 13H40. Arr. Yde 14H35. Dép. Garoua 19H00. Arr. Yde 20H10. Dép. Yde 10H35. Arr. Maroua 12H00. Dép. Maroua 12H30. Arr. Yde 14H35. Départs Yde 15H05, Dia 18H00. arr. Libreville 18H50. Dép. Libreville 19H35. arr. Dia 20H25 et à Yde 22H30. Dép. Yde 08H00, Dia 09H15 arr. Colonia 10H45. Dép. Colonia 11H30. Dép. Garoua 19H00. Arr. Yde 20H10. Dép. Yde 10H35. Arr. Maroua 12H00. Dép. Maroua 12H30 arr. Yde 14H35. Départs Yde 15H05, Dia 18H00. arr. Libreville 18H50. Dép. Libreville 19H35. arr. Dia 20H25 et à Yde 22H30. Dép. Yde 08H00, Dia 09H15 arr. Colonia 10H45. Dép. Colonia Vol Yde-Paris départ 12H30 de Yaoundé, 19H30 arrive à CDG.

SWISSAIR : Tél. Yde Nsimale 22.97.30 en provenance de Genève tous les dimanches 16H45 retour 23H50.

SABENA : Tél. 23.47.29 et 23.47.35. Fax 23.47.40.

AIR AFRIQUE : Agence Dia Tél. 42.42.22. Fax 42.45.75. Fret 42.59.69. Escala 42.00.83.

INCROYABLE MAIS VRAI

Un enfant de deux ans dévoré par des porcs

En Roumanie, un garçon de deux ans a été récemment dévoré par des porcs que ses parents élevaient dans une commune proche de Bucarest. Selon l'enquête de la police de Berceni, l'enfant a été attaqué par les porcs alors qu'il voulait les nourrir. Son corps déchiqueté a été retrouvé dans la porcherie.

LE SAVIEZ-VOUS

SIDA : Un test ultra-précoce de détection

Mis au point par les Japonais, un nouveau test de dépistage du SIDA se révèle capable de détecter le virus dans les toutes premières semaines de l'infection. Quelque 4 000 fois plus sensible que les méthodes connues jusqu'à présent, ce nouveau test peut être réalisé sur les urines ou la salive. Lors des premiers essais, il a démontré une efficacité à 100%.

CONSEILS PRATIQUES

Arrêt du tabac : plus de 10 ans pour retrouver la santé

Une femme qui s'arrête de fumer aujourd'hui, devrait retrouver un capital-santé identique à celui d'une non-fumeuse dans 10 à 14 ans, révèle une étude américaine. Ces conclusions sont le résultat d'une enquête commencée en 1976, au cours de laquelle 117 000 infirmières ont été observées. L'étude démontre que les grandes fumeuses ont près de 5 fois plus de risques de mourir d'une maladie cardiaque et 2 fois plus de risques de décéder d'un cancer. Mais, dès l'arrêt du tabac, le risque cardiaque diminue de 24 % les 2 premières années, pour rejoindre en 10 à 14 ans le niveau de risque d'une non-fumeuse. La décroissance du risque de cancer suit le même schéma.

BONS MOTS

« Les hommes vertueux ressemblent aux fumeurs dont les poches sont boursouflées de cigarettes, mais qui s'interdisent d'acheter des allumettes ».

L'ARGENT DE LA MORT

Textes et dessins de : JANVIER NAMA

3 Résumé : La discussion entre M. Ba et M. Mazesky, le représentant de la société des déchets toxiques se poursuit.



© CRAC, 1994

A SUIVRE

HOROSCOPE

Le nombre de chance est propre à chaque jour et à chaque signe. Utilisez-le pour tous vos jeux de hasard : soit tel quel, soit en inversant les chiffres, soit en les additionnant si vous avez besoin de nombres à un ou à deux chiffres.



BELIER
(23/3-20/4)

Avec la pleine lune, méfiez-vous des questions qu'on vous pose. On essaie d'en savoir plus long sur vous. Votre nombre de chance le 606.



TAUREAU
(21/4-20/5)

Avec la pleine lune, dites les choses franchement pour les modifier en profondeur. Votre nombre de chance le 396.



GEMEaux
(21/5-21/6)

Avec la pleine lune, votre entraînement et votre enthousiasme seront convaincants. Votre nombre de chance le 186.



CANCER
(22/6-23/7)

Avec la pleine lune, redoublez de prudence : lissez les petites lettres des contrats et vérifiez les chèques que vous recevez. Votre nombre de chance le 876.



LION
(24/7-23/8)

Avec la pleine lune, perséuez dans la voie choisie mais sans ignorer pour autant les astucieux chemins de traverse ! Votre nombre de chance le 666.



VIERGE
(24/8-23/9)

Avec la pleine lune, des échanges verbaux un peu vifs avec un partenaire bien excité ne doivent pas vous alarmer. Votre nombre de chance le 156.



BALANCE
(24/9-23/10)

Avec la pleine lune, essayez de sélectionner en bibliothèque les livres qui vous feront évoluer spirituellement. Votre nombre de chance le 946.



SCORPION
(24/10-22/11)

Avec la pleine lune, le travail vous pese déjà ; alors pourquoi envisager encore de courir deux lieux à la fois ? Votre nombre de chance le 636.



SAGITTAIRE
(23/11-22/12)

Avec la pleine lune, si une proposition vous déplaît, ne vous enfermez pas dans un refus irréaliste. Votre nombre de chance le 925.



CAPRICORNE
(23/12-20/1)

Ne répondez pas aux provocations d'un automobiliste enervé si vous êtes au volant. Votre nombre de chance le 316.



VERSEAU
(21/1-19/2)

Avec la pleine lune, ne laissez pas votre famille vous influencer dans une affaire qui ne la concerne pas vraiment. Votre nombre de chance le 726.



POISSONS
(20/2-22/3)

Avec la pleine lune, ne laissez pas votre famille vous influencer dans une affaire qui ne la concerne pas vraiment. Votre nombre de chance le 116.

Pourquoi la victoire d'ECAM-Placages au tour cycliste de Côte d'Ivoire

M. Antoine Lobé, président de la Fédération camerounaise de cyclisme : Je détiens le bilan de la participation du Cameroun au dernier tour international cycliste de Côte d'Ivoire.

CAMEROON TRIBUNE : Vous venez de conduire l'équipe du Cameroun à la victoire lors du tour de Côte d'Ivoire, quel est votre sentiment ?

M. Antoine LOBE : Un sentiment heureux à l'issue de cette victoire qui a été très difficile malgré les apparences. En Côte d'Ivoire, c'est vrai qu'il n'y avait pas mille pays, mais il y avait les meilleures équipes d'Afrique au sud du Sahara, les équipes telles que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Cameroun l'a emporté de haute lutte.

C.T. : La victoire de votre équipe vient rappeler aux Camerounais qu'il n'y a pas que le football !

M. A.L. : En sport, on ne gagne pas toujours. Il y a des jours de fête et les jours de défaites. Le football est passé comme vous l'avez vu, et le cyclisme a gagné au prix de beaucoup de travail et aussi d'un esprit commun d'une grande solidarité sportive. L'équipe qui vient de gagner était la meilleure et reconnue comme telle par tout le monde.

C.T. : En parlant du Cameroun, vous attendez à remporter ce tour ?

M. A.L. : Non, je ne m'attendais plus à une défaite. Je me suis dit que la compétition c'est au niveau de la pédale et du guidon et que le meilleur allait gagner. Grâce aux observations de l'entraîneur Joseph Evouna, les instructions

données à partir de la première et de la deuxième étape, lui ont permis de me dire à la quatrième étape que ce sera certes difficile, mais le Cameroun aura son mot à dire. Les choses devaient évoluer ainsi que prévues et nous avons gagné deux étapes avant la fin. Nous avons gagné cette étape contre la montre et c'est elle qui devait faire la décision.

C.T. : La saison cycliste tire à sa fin, quel bilan faites-vous et comment entendez-vous la clôturer ?

M. A.L. : Le premier bilan est technique. Quand je suis arrivé à la tête de la fédération, j'ai dit qu'on évoluerait en demandant aux sportifs de lutter contre leur propre performance, le temps. Réaliser le meilleur temps. Nous sommes allés au Burkina, première

étape, nos coureurs ont réalisé 43,3 km/h devant un commissaire international de nationalité française. Nous étions partis de 36 km, 37 km, 39 km à 44 km pour tout le monde. C'est dire que le cyclisme a progressé. Sur le plan des compétitions. Nous avons couru chez nous, nous avons organisé les courses, nous avons organisé notre championnat, nous avons organisé notre tour. Nous avons été au Burkina, maintenant nous sommes venus de Côte d'Ivoire et Dieu aidant nous repartirons au Burkina.

On va clôturer la saison par le traditionnel championnat, la date reste à fixer.

Propos recueillis par NTA à BITANG

Championnat africain de basketball junior

La vitesse de croisière

LES matches comptant pour la 2^e phase du championnat africain junior de basketball mercredi dernier ont donné les résultats :

RCA-Angola : 79-49

Nigeria-Mali : 75-58

Hier étaient programmées les rencontres :

RCA-Nigeria

Gabon-Angola

Cameroun-Mali

Le reste du programme des rencontres ainsi qu'il suit :

VENDREDI 22 JUILLET

10h00 : Guinée-Mali

15h00 : Gabon-Nigeria

17h00 : Cameroun-RCA

SAMEDI 23 JUILLET

10h00 : Gabon-Cameroun

15h00 : Guinée-Cameroun

17h00 : Nigeria-Angola

DIMANCHE 24 JUILLET

10h00 : Mali-RCA

15h00 : Angola-Cameroun

17h00 : Guinée-Gabon

Foot — Coupe des vainqueurs de coupe

Agaza-Canon dimanche à Lomé

CE est en principe dimanche prochain, ayant lieu au Togo le match pour les 8^e de finale de la coupe du monde de coupe devant opposer Agaza de Lomé et Yaoundé. Ce match avait été reporté par cause de la participation des Lions indomptables world cup 94, plusieurs joueurs de cette partie des effectifs.

ETRANGER EN BR

NIGERIA : Six heures de discussion au total temps qu'a mis la rencontre entre le général Abacha et des responsables du principal d'opposition. Les discussions entre les deux ont abouti à un dégel de la crise socio-politique l'arrestation du vainqueur présumé des éléctions de 12 juillet 1993 Moshood Abiola et de plusieurs dirigeants de l'opposition. Les syndicats alors lancent un mot d'ordre de grève générale traduit par une pénurie cruciale de carburant des troubles sociaux qui ont fait jusqu'à nombreux morts.

ALGERIE : Les services de sécurité de l'Algérie ont annoncé hier matin que Mohamed Lamia journaliste de l'Algérie presse service a été assassiné par balles dans la nuit de mercredi Bon-Saïda, à 100 km environ au sud d'Alger. Lamine Legouï, âgé de 49 ans, père de deux enfants, a été assassiné devant son domicile. Il est le journaliste algérien assassiné depuis le début de cette année. Cet attentat porte à 16 le nombre de journalistes et photographes algériens assassinés depuis les dernières années depuis le 26 mai 1992.

SRI LANKA : Le président sri lankais Ranasinghe Premadasa a échappé mercredi dernier à l'effacement d'une estrade au centre-sud du Sri Lanka. Le moment de cette estrade, sur laquelle le président avait pris place pour une réunion de parti au pouvoir, a fait six blessés dont un provoqué une situation de panique à quelque 180 km au sud-est de Colombo.

GRANDE-BRETAGNE : 500 postes administratifs britanniques, dont certains ambassades seront supprimés, selon un plan d'économies budgétaires. L'influent comité des étrangers a soutenu cette réduction budgétaire qui signifie que la Grande-Bretagne va certainement perdre ses ambassades avec l'Allemagne, d'autres pays de l'Union européenne. Des pratiques existent dans quelques ambassades britanniques utilisant les mêmes bureaux secrétariats que l'Allemagne, la France et le Canada, surtout en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

La rentrée scolaire est là !

Et comme chaque année,
la BICIC vous propose...

LE CRÉDIT SCOLAIRE

Renseignez-vous
dans nos 29 Agences.

Il y a les banques... et il y a la BICIC !

BIC

La Mission de l'USAID organise une vente sous pli fermé, par lots, de mobilier et matériel usagés de bureau. Les articles peuvent être inspectés au magasin sis derrière CAMER INDUSTRIEL, à côté des Ets KELLY. (UM IMMEUBLE DES LOCAUX DE L'USAID). Voir flèches.

Inspection des articles et dépôt des offres :
Lundi 25 juillet 1994 de 9 à 12 h. au magasin.

Affichage de l'offre retenue :
L'offre retenue sera affichée le lundi à 17 h dans les locaux de l'USAID.

Remboursement des cautions :
Le remboursement des cautions aura lieu le mardi 26 juillet de 9 à 12 h dans les locaux de l'USAID.

Paiement et retrait des articles (offre retenue uniquement)
Paiement : Mardi 26 juillet 1994 de 9 à 12 h dans les locaux de l'USAID.
Retrait : Mercredi 27 juillet 1994 de 9 à 12 h au magasin.

Les enchérisseurs doivent se munir de leurs pièces d'identité et verser une caution de 10.000 F.CFA remboursable, avant d'accéder au magasin ! Tous les articles sont vendus en l'état, sans garantie. **Le paiement se fera uniquement au comptant et en francs CFA.** Le soumissionnaire de l'offre retenue devra payer ses achats ainsi que toute taxe de douane applicable mardi 26 juillet 1994 dans les locaux de l'USAID et retirer ses articles du magasin entre 9 et 12 heures le mercredi 27 juillet 1994.

ANNONCES LEGALES

Etude de M^e Jean-Calvin
Malabo
notaire intérimaire à l'Etude de M^e
Louis Mbialeu B.P. 5160 Douala -
Tél. : 42.28.82

PHARMACEUTICAL
PRODUCTS EXPRESS
DELIVERY
PHARMEX »
Société au capital de 500.000 F.CFA -
Siège social : Douala B.P. 12495
R.C. 07748

Aux termes d'un procès-verbal
en date du 22 juillet 1994, la collectivité
des associés de la société
PHARMEX S.A.R.L a entre
autres résolutions :

l'constat des irrégularités et les
délits des A.G.E. des 14 février
et 17 mai 1992, les statuts du 20
mai 1992 passés par des tiers en
violation des dispositions statu-
taires et légales ;

l'ainé par voie de consé-
quence lesdits actes ;
mis fin à la gestion de fait de
une personne non habilitée ;
approvée les frais de premier
établissement.

Deux (2) expéditions dudit acte
ont été déposées au greffe du
Tribunal de Première Instance,
puis au Tribunal de commerce,
conformément à la loi.

Pour extrait et mention,
La Gérance

Etude de M^e Elise Lottin
Notaire B.P. 2136 - Tél. : 42.44.61
Douala

SOCIETE dénommée
« MATTIC »
Société au capital de 500.000 F.CFA -
Siège social : Douala B.P. 9003 R.C.
N° 011776

* EXTENTION DE
L'OBJET SOCIAL *

Acte du notaire soussigné du 14
juillet 1994. La Collectivité des
étés a décidé d'ajouter à l'ob-
jet social, les activités ci-après :
Commerce général, le Transit,
Transport, la Manutention.
actions.

Deux expéditions dudit acte se-
ront déposées au Greffe confor-
mément à la loi.

Pour avis et publication,
M^e Elise Lottin,
Notaire

Etude de M^e Elise Lottin
Notaire B.P. 2136 - Tél. : 42.44.61
Douala

SOCIETE dénommée
COMPAGNIE GENERALE
D'INGENIERIE ET DE
REALISATION

« C.G.I.R. »

Société au capital de 5.000.000 F.CFA -
Siège social : Douala B.P. 3139

CONSTITUTION

Acte du notaire soussigné du 18
juillet 1994. Objet : Ingénierie et
réalisation des Projets commer-
ciaux et industriels. Un gérant a
été nommé. Deux expéditions du-
rant cette dépose seront déposées au Greffe
conformément à la loi.

Pour publication et mention,
M^e Elise Lottin,
Notaire

IN MEMORIAM

Le 23 juillet 1993,
Mme Anne-Delphine MILLA
TOBO



était rappelée à Dieu. En ce
triste anniversaire, ses filles
Vanessa-Aude et Audrey-
Laëtitia à Paris, son époux
Maurice Milla à Douala,
prirent tous ceux qui l'ont
connue et aimée d'avoir une
pensée pieuse pour le repos
de son âme.

1 JEAN 4 : Dieu est Amour et celui qui demeure
dans l'Amour demeure en Dieu et
Dieu demeure en lui.

SOCIETE DALIP

Boîte postale : 5499 Douala (Cameroun)
Tél. : 42.07.55/42.55.99

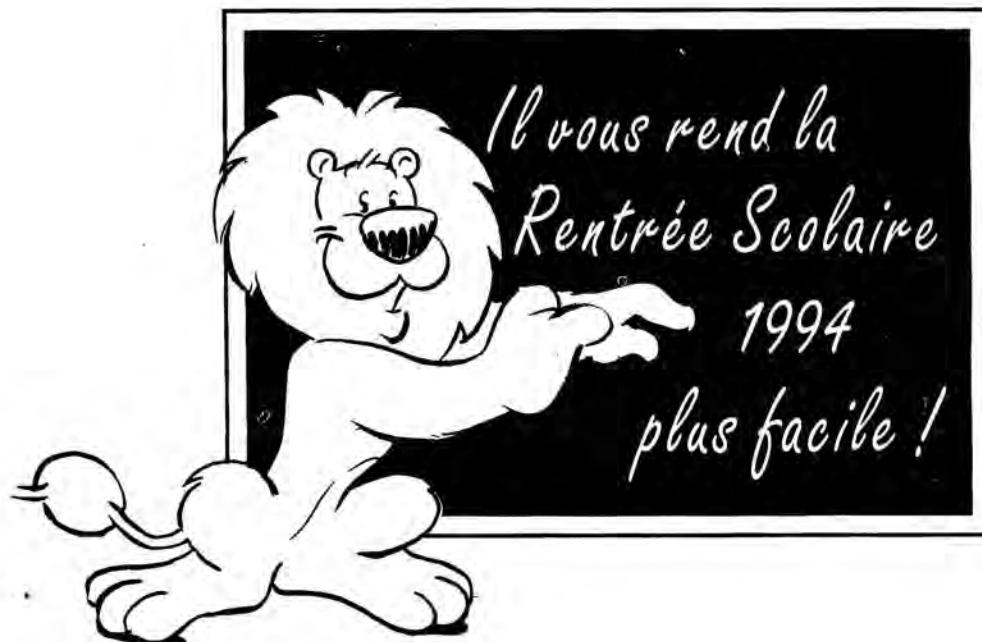
La direction de la société DALIP informe son
aimable clientèle que le magasin Ancien DALIP
PN° 67 Avenue AHMADOU AHIDJO est fermé.

A la fin du mois de juillet, le nouveau DALIP
situé au 101 avenue AHMADOU AHIDJO va également
fermer ses portes.

L'immeuble DALIP ainsi que tous les articles,
mobiliers et fournitures sont en liquidation.

Anciens clients de DALIP, remise spéciale.

CREDIT LYONNAIS



Le Crédit Rentrée Scolaire Crédit Lyonnais Cameroun

Un crédit tout spécialement adapté
pour faire face aux dépenses
de scolarisation de vos enfants !



RENSEIGNEZ-VOUS AUX GUICHETS DE NOS 20 AGENCES !



S.C.B. - CREDIT LYONNAIS CAMEROUN

Chungong Ayafor Football Trophy

A Grueling Confrontation To land CFA 100,000

Some Ten teams in the Santa Sub Division will soon be out testing skills in a rare football tournament organised to boost the sport in the area. To thank for initiating the competition is a son of the soil, Chungong Ayafor, Director of Cabinet in the Prime Minister's Office who has coughed up CFA 100,000 to be competed over.

At a time when belt-tightening is the song on most lips, the competition is seen as a glaring

opportunity to demonstrate skills and land CFA francs. In effect, all villages involved in the competition are bracing up for a fight of titans in an effort to emerge the most viable squad by the time curtains drop on the event.

According to a release despatched to our Bamenda Branch office, the Provincial Delegate of Youth and Sports for the North West has been working round the clock to ensure overall success

when the tournament rumbles off. Youths eager to participate in the tournament had upto July 20 to register. And, players must belong to one of the following villages in the Santa Sub Division - Akum, Baba, Pinyin, Ndjiong, Baligham, Alatening, Mbuh, Mbei, Awing, and Santa.

Chaves LOH & Nkeze Ndonwoh



Chungong Ayafor: A commitment to boost soccer in Santa Sub Division

Bekanntmachung für Deutsche zur Wahl zum Deutschen Bundestag

Am 16. Oktober 1994 fand die Wahl zum Deutschen Bundestag statt.

Deutsche, die ausserhalb der Bundesrepublik Deutschland leben und hier keine Wohnung mehr innehaben, können bei Vorliegen der sonstigen wahlrechtlichen Voraussetzungen an der Wahl teilnehmen.

Für ihre Wahlteilnahme ist u.a. Voraussetzung, dass sie 1. nach dem 23. Mai 1949 und vor ihrem Fortzug aus der Bundesrepublik Deutschland *) mindestens drei Monate ununterbrochen in der Bundesrepublik Deutschland *) gewohnt oder sich dort sonst gewöhnlich aufgehalten haben;

2 a) in Gebieten der übrigen Mitgliedstaaten des Europarates leben oder

b) in anderen Gebieten leben und am Wahltag seit ihrem Fortzug aus der Bundesrepublik Deutschland *) nicht mehr als 10 Jahre verstrichen sind;

3. in ein Wählerverzeichnis in der Bundesrepublik Deutschland eingetragen sind. Diese Eintragung erfolgt nur auf Antrag. Der Antrag ist auf einem Formblatt zu stellen; er soll bald nach dieser Bekanntmachung abgesandt werden. Einem Antrag, der erst am 26.09 1994 oder später bei der zuständigen Gemeindebehörde eingeht, kann nicht mehr entsprochen werden (\$ 18 Abs. 1 der Bundeswahlordnung).

Antragsvordrucke (Formblätter) sowie informierende Merkblätter können

- von den diplomatischen und berufskonsularischen Vertretungen der Bundesrepublik Deutschland.
- vom Bundeswahlleiter, Statistisches Bundesamt, Postfach 276, D-65180 Wiesbaden,
- von den Kreiswahlleitern in der Bundesrepublik Deutschland angefordert werden.

Weitere Auskünfte erteilen die Botschaften und berufskonsularischen Vertretungen der Bundesrepublik Deutschland.

Jaunde, den 13. Juli 1994

Botschaft der Bundesrepublik Deutschland
Jaunde

Postanschrift:
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
B.P. 1160, Yaoundé

Tel : 20.05.66, und 21.00.56 Fax : 20.73.13

Dienststunden: Montag - Freitag: 07.30 - 13.30 Uhr,
14.30 - 17.00 Uhr, donnerstags: 07.30 -
13.00 Uhr, 14.30 - 17.30 Uhr.

"zu berücksichtigen ist auch eine frühere Wohnung oder ein früherer Aufenthalt in dem in Artikel 3 des Eingangsvertrages genannten Gebiet (Brandenburg, Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen zuzüglich des Gebiets des früheren Berlin (Ost))

8th Finals National Challenge Cup Fixtures

(Matches Slated For 24th July)

GAROUA :

3 p.m: Cotosport Vs Racing Bafoussam

YAOUNDE :

2 p.m: Tonnerre vs Union AbongMbang

4 p.m: Prevoyance vs Olympic Mvolye

BANGANGTE :

3 P.m: Panthere Vs A.S Noun

DSCHANG :

3 P.m: Vautour vs Aigle Nkongsamba

DOUALA :

3 p.m: Caiman D'a vs Union D'a

The matches pitting Leopard D'a vs Diamant and Canon vs Gruncam have been slated for August 7th and 10 respectively.

Foreign Briefs... Foreign Briefs... Foreign Briefs...

World Bank: Smaller, Flexible At 50

The World bank which celebrated its 50th anniversary, Wednesday has pledged to become smaller, flexible and sensitive to middle east demands.

The bank president said five basic goals will be considered when loans are rewarded. They include promoting broad-based economic growth to benefit the poor and investing more in education, nutrition and family planning. The world bank, known for loaning underdeveloped countries money for road construction and national dev't, loans nearly 20 billion dollars per year.

Membership is almost universal and nearly 120 countries have a right to borrow from the bank.

France Wants Multi-National UN Force To Replace Humanitarians Mission In Rwanda

The French gov't which backed the ousted Hutu gov't in Rwanda has acknowledged the victory of the Rwandan rebel patriotic front and says it wants to talk.

French foreign minister, Alain Juppe in this background, has said France will send a mission to Kigali to negotiate the ending of the French humanitarian mission by mid August and its replacement by a multi-national UN force.

If these was now a legal gov't in Rwanda, Juppe said it had a duty to reassure and protect the people and allow refugees to go home.

Kenya : Poor Human Rights Record Criticised

A new report by the Human Rights group-African watch has again criticised Kenya's record on Human Rights. It says the gov't has failed to investigate accusations made on reports last December when security forces instigated tribal clashes in the west of Kenya.

The report says in one such incident, over 1500 people were killed in the violence. African watch has urged international donors meeting later this week to make aid for Kenya conditional on observance of human rights.

Mid East : Rioting Palestinian Workers Cause Death Of Three

Thousands of Palestinian workers rioted at the main border crossing from the Gaza strip to Israel early this week, calling the death of three people as Israeli troops used gun fire and tear gas to turn back the angry workers.

The cause of the riots is yet to be known, but separate reports quoted Israeli and Palestinian officials as saying as turbances began when one of the workers grabbed a weapon from a Palestinian policeman and began firing in the air.

Haiti : U.S. Considering Invasion To Evict Military Leaders

The U.S. has said an invasion of Haiti is required to remove the military leadership, and would have the backing of the international community.

Clinton's chief of staff was quoted as saying the white house will hold very close consultations with congress before any action can be taken. He also said the military option will be permissible under UN Law.

President Clinton wants tough sanctions to force out the military rulers in Haiti, but U.S. forces are fully prepared to invade if orders are given.

Negotiator Condemns Sabotage Attempts To Derail PLO-Israeli Peace Agreement

The chief negotiator of the Palestine liberation organisation, has condemned Tuesday's killing of an Israeli army officer by Islamic militants in the Gaza area.

He said the attack was designed to sabotage the peace agreement between Israel and the PLO. He said no person, nor group should be seen to threaten the peace efforts or violate the agreement. He spoke on his arrival in Cairo in continuation of talks with Israeli negotiators on expanding Palestinian self-rule on the west bank.

PM Decry US Attempts To Put Iraq Under UN Restrictions

An Iraqi Gov't official has said the U.S. wants to keep Iraq under restrictions to increase oil prices America's allies.

Deputy PM Tarek Aziz said the fears oil prices will decrease if Iraq becomes the major oil supplier again. He said, this could cause Kuwait to miss millions of dollars in business with US oil companies.

CHECKLEAF



HEALTH SERVICES

YAOUNDE:
Gen. Hospital 20.22.24
20.44.77
Central 23.40.20
CHU. 31.19.59
CNPS. 31.17.51
23.02.25

DOUALA:
Laquintinie 42.68.68
42.23.10 and 42.15.20
Gen. Hospital 37.02.53
37.02.54 and 37.02.56

BAMENDA:
Gen. Hospital 36.21.21

CAROUA:
Hosp. 27.14.14
27.14.31
PMI 27.10.42

MAROUA:
Provincial 29.10.10
PMI 29.10.43

BAFOUSSAM:
Central 44.12.11
44.1.23
PMI 44.13.32

BERTOUA:
Provincial 24.12.07
Infirmerie garnison 24.14.91

BUEA:
Provincial 32.24.92

NGAOUNDERE:
Provincial 25.11.22
Preventive medicins 25.12.13

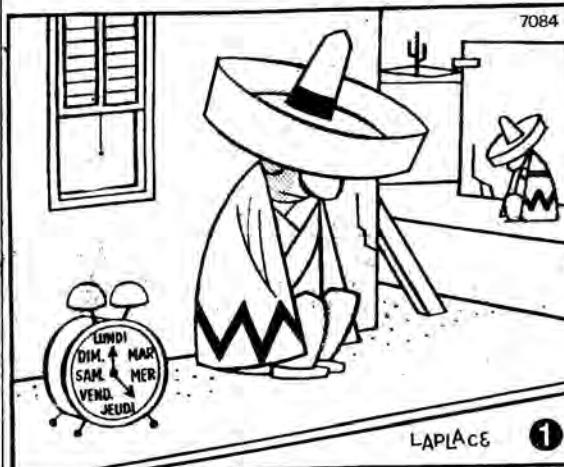
EBOLOWA:
Urban Disp. 28.34.69
PMI 28.34.36

STAND-BY PHARMACIES

YAOUNDE: (From July 22 at 8 H. to Monday, 25th July at 8 H)
CENTRE (S.M.T. Béla) Tel. 22.11.80. **FIERTE** (SM. Tigre) Tel. 21.29.21. **CANA** (Carr. Jamot) Tel. 20.97.51.

GAME OF 8 ERRORS

These two LAPLACE cartoons are almost identical. But there are 8 differences. Spot them out!



TRAVEL

BY AIR

CAMAIR:

Agences YAOUNDE 22.43.26
23.38.08 and 22.80.98

DOUALA 42.31.26
42.32.32

NGAOUNDERE 25.12.95
25.12.84

GAROUA 27.10.55
27.11.36

MAROUA 29.10.50
29.10.65

Departure from Yaounde 08H00, 15H05, 20H40. arrives Dia 08H30, 15H40, 21H15.

Departure Douala 09H30, 15H30, 18H45, 22H00. Arr. Yde 10H05, 16H05, 19H30, 22H30.

Departure Yde 16H35. Arr. Ngaoundere 17H30, Garoua 18H30. Depart. Ngaoundere 13H40. Arriv. Yde 14H35. Depart. Garoua 19H00. Arriv. Yde 20H10. Depart. Yde 10H35. Arriv. Maroua 12H00. Departure Maroua 12H00. Arriv. Yde 14H35. Depart. Yde 15H05. Dia 18H00. arriv. Libreville 18H50. Depart. Libreville 19H50. Depart. Libreville 19H35. arr. Dia 20H25 and at Yde 22H30. Depart. Yde 08H00. Dia 09H15 arr. Cotonou 10H45. Dep. Cotonou 11H30. Dep. Garoua 19H00. arr. 20H10. Depart. Yde 10H45. arr. Maroua 12H00. Dep. Maroua 12H30 arr. Yde 14H35. Dep. Yde 15H05. Dia 18H00. arr. Libreville 18H50. Depart. Libreville 19H35. arr. Dia 20H25 et à Yde 22H30. Dep. Yde 08H00. Dia 09H15 arr. Cotonou 10H45. Dep. Cotonou 12H30. Dep. Paris 12H30 à Yde 19H00. arr. à CDG.

AIR FRANCE: Douala Agency 42.15.55 Airport 42.28.78. Yaounde Agency 23.43.78 and 23.43.79. Nsimalen Tel 22.93.28. flight Yde-Pans departure 12H30 from Yaounde, 19H50 arrives at CDG.

SWISSAIR: Tel Yde Nsimalen 22.97.30 flight from Geneva every Sunday at 16H45 return 22H50.

SABENA: Tel 23.47.29 and 23.47.35. fax 23.47.40.

AIR AFRIQUE: Douala Agency Tel. 42.42.22, fax 42.45.75. Freight 42.59.69. Airport 42.00.83.

TRAIN

YAOUNDE 23.40.03 MBALMAYO

28.15.57. DOUALA 42.32.05, BONABERI 42.68.72, EDEA 46.42.33,

NKONGSAMBA 49.15.44.

Departures and arrivals :

DOUALA-YAOUNDE: Train IC 21

departure 08H00 arrives at Yde 11H25 with stops at Dia Bassa, Edea,

Eseka Makak. Train 183 departure 15H00 arrives at Yde 18H58 with stops at Bassa, Edéa, Makondi, Sodibanga, Messondo IKOA, Eseka, Makak-Minkia, Mom, Otele, Ngounou, Mvolye.

YAOUNDE-DOUALA: Train IC22 departure 08H35 arrives at 11H55 with stops at Bassa, Edéa, Eséka and Makak. Train 184 departure 15H30 arrives at 19H21, same stops as train 183.

YAOUNDE-BELABO-

NGAOUNDERE: Train 181 departure 13H00 arrives at Belabo 18H00 with stops at Obala-Batchenga, Mbandojock, Nanga-Eboko, Mengue Bibey, Zing et Mbargue. Train 101 departure 19H30, arrives at Ngaoundere 06H26 with stops at Obala, Batchenga, Mbandojock, Nanga-Eboko, Mengue Bibey, Bélabo, Mbitem and Ngaoundre.

NGAOUNDERE-BELABO-
YAOUNDE: Train 182 departure for Belabo 07H10 arrives at Yaounde 11H55 with the same stops as 181. Train 102 departure 19H30, arrives at 06H15 with the same stops as train 101.



FIRE BRIGADE

YAOUNDE :

| | |
|----------|-----------------|
| Etoudi | 22.44.18 |
| Mimboman | 23.14.79 and 18 |
| Douala | 42.52.52 and 18 |

International Tender For The Supply Of Morphine Products

1. The Ministry of Public Health of the Republic of Cameroon for its palliative Care Programme within the National Cancer Control Programme invites an International Tender for the supply of

| | DESCRIPTION | QUANTITY |
|----|---|--------------|
| i | Immediate Release morphine sulphate 10 mg tablets | 100.000 tab. |
| ii | Morphine sulphate 100 mg injectable solution | 2.000 amp. |

3. Interested companies should communicate their offers to the Minister of Public Health of Cameroon Care of Dr. Jean Stjernwärld, Chief Cancer and Palliative Care Unit, World Health Organization CH-1211. Geneva 27, Switzerland Fax 791074 - Telex 415416. Tenders should be received by 31st August 1994.

4. Payment for the drugs will be made through Dr. Stjernwärld who will inform the supplying company of procedure for the delivery of drugs in conformity with international regulations for the purchase of opiates and stupefants. Dr. Moustapha Thomas LAP-NET, Director of Pharmacy, Ministry of Public Health Yaounde, will receive the drugs on behalf of the Minister of Public Health.

Professor Joseph MBEDE
Ministry of Public Health

Privatisation du Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche (CEPER)

Appel d'offre

infructueux

Suite à l'appel d'offre de vente des actifs du CEPER lancé le 22 mars 1993, la sous-commission chargée de la privatisation n'a enregistré qu'une proposition présentée par M. Nwehela Pierre, représentant du groupement des arts - B.P. 20435 Yaoundé.

Cette offre a été jugée insuffisante par le comité interministériel réuni le 17 juin 1994.

Cet appel d'offre est par conséquent déclaré infructueux.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan de Stabilisation et de Relance économique

CAMEROON TRIBUNE

Une publication de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun. A publication of the Cameroon News and Publishing Corporation - Siège : Immeuble SOPECAM, Route de l'Aéroport/Headquarters : SOPECAM Building, Airport Road. Tel : 30.18.30.16.89.30.60 - Telex : 8311 KN - Fax : (237) 30.43.62
Directeur de la publication/Publisher : Poul C. NDEMBIYEMBE - Directeur des Rédactions/Manging Director : Pierre ESSAMA ESSOMBA - Rédacteur-en-chef de la langue française/Editor in-Chief French Edition : Martin BADJANG BO NKEN - Rédacteur-en-chef de longue anglaise/Editor in-Chief English Edition : EBOKEF FOMENKY - Rédacteur-en-chef technique/Technical Editor in Chief : Augustin FOGANG
Distribution : MESSAPRESSE (Yaoundé BP 389 Tel. 23.04.54 - Douala BP 759 Tel. 23.57.66 Fax 23.57.66 Douala BP 4578 Tel. 42.21.62 Fax 42.90.98 Telex 5131 KN Impression/Printed By : SOPECAM.

TRAIN

YAOUNDE 23.40.03 MBALMAYO
28.15.57. DOUALA 42.32.05, BONABERI 42.68.72, EDEA 46.42.33,
NKONGSAMBA 49.15.44.

Departures and arrivals :
DOUALA-YAOUNDE: Train IC 21
departure 08H00 arrives at Yde 11H25 with stops at Dia Bassa, Edea,

Gov't Experiences Major Reshuffle

The President of the Republic yesterday signed a decree reshuffling the government formed on November 25, 1992. The new government configuration, made on the proposal of the Prime Minister and Head of Government, sees the suppression of the Ministry of the Plan and the increase in the role of the Ministry of Finance which henceforth will take care of planning and the budget. In the place of the two secretaries of State, the new Ministry will have two Ministers-Delegate responsible for the two areas defined above.

A major casualty is the Minister of Finance Mr Antoine Nsumi who has been very vocal over budget issues in the past few weeks. He lost his portfolio to the man he had replaced in the November 25, 1992 reshuffle, Mr Justin Ndioro who has been special adviser to President Biya. He is widely accepted in the private sector and is rumoured to be respected in financial circles.

Other Ministers quitting the government include the Mr Massoum II who became extremely controversial following the poor performance of the Indomitable Lions at the just-ended World Cup in the USA and his position over the problems in the Cameroon Football Association, FECAFOOT. He is being replaced by Mr Toko Manga who is from his native Nkam constituency. Other casualties include Mr Steven Njinyam who left Agriculture to Mr Augustin Frederic Kodock. Mr Jean Bosco Sampa of the Ministry of Mines left his job to Mr André Bello Mbele who lately was of the Prime Minister's Office and who served recently at SOPECAM as a Research Officer.

Notable among the newcomers apart from those mentioned above is Mr Peter Abety, a senior aide of the Prime Minister who will serve as Minister for Special Duties at the Presidency of the Republic. From a pure constituency consideration, he replaces Mr Njinyam of the Ministry of Agriculture. Another remarkable entry into

government is that of the renowned economist Professor Nana Sinkam who is coming in to supplant Mr Dieudonné Monthé as Minister responsible for the Stabilisation Plan with the only difference that he will serve under the Minister of Finance as Minister-Delegate rather than at the Prime Minister's Office where his predecessor served.

Dr Peter Agbor Tabi's entry into government is perceived as a just reward for the tremendous job he has carried out within the Anglophone community to sell the virtues of the Biya regime. He is also known as a committed reformer and is expected to work very closely with the new Secretary General of the Presidency of the Republic Prof Titus Edzoa with whom he is said to have a very close working relationship. It is generally expected that higher education will have a serious leap forward with Abgor Tabi at the helm. Dr Agbor Tabi, from his days as the Rector of the then University of Yaounde, has never hidden his ambition to be boss of higher education in Cameroon. Now is the time. And providentially

too. He will share his ambitions with a willing colleague, Professor Joseph Mbède, who leaves Health for the Scientific Research Ministry. He has earned respect as one of the few Ministers who practices austerity and uses the rare resources put at his disposal to the best. With that kind of profile, he may be the one to help get research out of its multifarious problems. His replacement in the Health Ministry, Prof Joseph Owona who has always had the look and posture of an eminence grise of the Biya regime. He has to prove that

mettle in the health ministry. But his task should be relatively easy, given the groundwork laid by his predecessor.

The reshuffle of yesterday came to stop the wild rumour unleashed by President Biya's pronouncements in Paris last May. There, he wetted Camerounians' appetites by promising (in answer to a question over a possible reshuffle) that those who could wait, could soon see a new government. (Read Our Further Analysis On Monday)

Nkendem FORBINAKE

Those Appointed

According to yesterday's Decree, the following have been appointed.

- Minister of State in Charge of Agriculture: Augustin Frederick Kodock
- Minister of the Economy and Finance: Justin Ndioro
- Minister Delegate at the Ministry of Economy and Finance in charge of the Budget: Melingui Roger
- Minister Delegate at the Ministry of Economy and Finance in charge of the Stabilisation Plan: Nana Sinkam
- Minister of Higher Education: Prof. Agbor Tabi Peter
- Minister of Youth and Sports: Prof. Bipoun Woum
- Minister of Public Health: Prof. Joseph Owona
- Minister of Mines, Water and Energy: Bello Mbele
- Minister of Culture: Toko Manga
- Minister of Industrial and Commercial Development: Eloundou Mani Pierre
- Minister of Scientific and Technical Research: Prof. Mbède Joseph
- Minister in Charge of Missions: Abety Peter
- Secretary of State for Posts and Telecommunication: Medjo Martin
- Secretary of State in the Ministry of Industrial and Commercial Development: Moampea Mbio Edmond
- Secretary of State for Transport: Perevet Zacharie

The rest without any changes.

At the Secretariat General of the Presidency of the Republic

- Secretary General: Prof. Titus Edzoa
- Assistant Secretary General: Inoni Ephraim
- Special Adviser at the Presidency of the Republic: Mr. Marafa Hamidou Yaya

Mr Richard Diboto, the Land Transport Head, was born in Douala in 1948, he is a graduate of the Yaounde Institute of Statistics and Applied Economics. He takes over from Mr Simon Nji Awangeng transferred to the Transport Ministry in Yaounde.

By Martin AKURO AKWA
Of our Buea Bureau

Secretary General in the South West Governor's office, Mr. Paul Eko Engoubou has called on the new delegate of the Ministry of Transport for the province to show proof of honesty, impartiality and integrity in his day-to-day activities.



Mr Dipo Lindoume, the new provincial delegate of the Ministry of Transport for the South West

Mr Eko recommended harmonious implementation of Government transport policy, smooth running of trade unions of transporters and owners of driving schools, and manage well human and material resources under their jurisdictions.

He said the delegate's duty was to coordinate provincial services in charge of land transport, maritime region, meteorology and aerodromes and control votes allocated to the delegation.

Mr. Diboto was assigned the duty of co-ordinating road traffic driving licences, vehicle registration, certificates of road-worthiness, toll gates...

The 41-year-old Dipo Lindoume was born in Edea. He obtained BSc degree in Economics from the University of Yaounde in 1978. He later entered the National School of Administration and Magistracy (ENAM) and graduated in 1980.

He has served in the Ministry of Finance, General Secretariat at the Presidency and was director of General Affairs in the Ministry of Transport before his present appointment. He was member of the board of forest of the Cameroon Housing Loan Fund and INTELCA.

Conference On "Oneness of Mankind" Ends In Limbe

An international conference on the "oneness of mankind" organised by the Bahai Youth ended in Limbe recently.

The about 22 youths, drawn from the USA, Canada, Central African Republic and Cameroon, during the workshop, tried through theatre arts and music, to impart a concrete and inspiring message of unity for mankind.

They pointed to barriers that hold humanity back from attaining world peace. The youths attempted suggestions to what they termed solutions to aged old prejudices and hatreds that have helped to hold back progress.

The youths who also took part in activities marking the international day for nurses, staged a dance on the "Equality of men and women". They demonstrated against the destructiveness of tribal and religious prejudices. The drama included a scene on backbiting, gossip, the need for a universal auxiliary language and a conflict dance between two tribes.

The workshop, according to the administrator of the Bahai National Centre Mr Alexander Agbor, was geared towards a valuable effort to the theme "celebrating the oneness of mankind and a unified vision of hope for peace in the world".

At the occasion the youths also stressed on the need for parents to properly educate their children as a pre-requisite for world peace. The message of the youths was conveyed in assorted languages including English, French, local dialects, music and dance.

As Mr. Agbor put it, the performances of the youths were inspired by the teachings of their leader, Baha 'U'lla, prophet and founder of the Bahai faith.

The youths are also scheduled to perform in Buea, Kumba, Douala, Edea and Dizangue where they will carry the message that, "Fruitless strife, rumous wars shall pass away and the great peace shall be established".

BY Martin CHE

German Marks For Korup Park

- Germany Grants CFA 1.530 Million Non-Reimboursable Financial Contribution

The Federal Republic of Germany yesterday made a non-reimboursable financial contribution of CFA 1.530

million to development projects in the Korup National Park. The contribution was made at a ceremony in Yaounde during which the

former Cameroon's Minister of State in Charge of the Plan and Regional Development, Mr. Augustin Frederick Kodock and the German Ambassador to Cameroon, H.E. Eberhard Noldeke represented their respective governments.

terday's event lay in the facts that the contribution is quite substantial and had come to warm up a rather cold period in Germano-Cameronian relationship. The cold period had come, he explained, because of misunderstanding which stemmed from different interpretations of Cameroon's political scene.

The money will be used to elaborate an integrated development plan for the Park so as to improve on the living conditions of the Kourup people.

The Korup National Park is situated in Ntuan Division, South-West Province and covers a total area of 126,000 hectares.

Ringworm, Tinea (Fungus Infections)

Fungus infections may appear on any part of the body, but occur most frequently on : the scalp (tinea), the parts without hair (ringworm), between the toes or fingers (athlete's foot) and between the legs (jock itch).

Most fungus infections grow in the form of a ring. They often itch. Ringworm of the head can produce round, white patches with scales and loss of hair. Fingernails infected with the fungus become rough and thick.

TREATMENT

Soap and water. Washing the infected part every day with soap and water may be all that is needed. If possible, use a soap with hexachlorophene; do your best to keep the affected areas dry and exposed to the air or sunlight. Change underwear or socks often, especially when sweaty; use a cream of sulfur and lard (1 part sulfur to 10 parts lard); creams with salicylic or undecylenic acid help cure the fungus between the fingers, toes, and groin; for the severe tinea of the scalp, or any fungus infection that is widespread or does not get better with the above treatments, take griseofulvin, 1 gram a day for adults and half a gram a day for children. It may be necessary to keep taking it for weeks or even months to completely control the infection; many tineas of the scalp clear up when a child reaches puberty (11 to 14 years old). Severe infections forming large swollen patches with pus should be treated with compresses of warm water. It is important to pull out all of the hair from the infected part. Use griseofulvin, if possible.

HOW TO PREVENT FUNGAL INFECTIONS

Ringworm and all other fungus infections are contagious (easily spread). To prevent spreading them from one child to others : do not let a child with a fungal infection sleep with the others ; do not let different children use the same comb or use each other's clothing unless these are washed or well cleaned first ; treat an infected child at once.

Preparations Hot Up For HPI 50th Anniversary In USA

- Cameroonian Delegation To Participate In...

The Heifer Project International (HPI) Cameroon is currently seeking external funds to make it possible for an enlarged Cameroonian delegation to participate at its 50th Anniversary celebrations due to take place in the United States of America between October 2 and 8, 1994.

The HPI Director, Dr Mopoi Nuwanyakpa made this revelation at a press conference in Bamenda shortly after the visit made recently to the Project by the British Ambassador to Cameroon, His Excellency, William Quantrill.

The Director said HPI was currently operating in 13 African countries, and that HPI-Cameroon was the oldest and largest in terms of the number of farmers groups; and that it was also the most integrated in terms



HPI seeks to break the longstanding cultural barriers between native and Fulani women

of the scope of agricultural and environmental development projects embarked upon since 1974 when it went operational in the country. In addition, he went on, HPI was the largest agriculture

the proportion of HPI-Africa budget that is allocated to Cameroon to support small-scale farmers

All HPI's work is based on the belief that global problems can finally be solved if people worldwide are committed to sharing what they have; and caring about others. This spiritual approach, though not measurable, Dr Mopoi says, is considered to be the most important cornerstone of HPI, besides what the organization styles "passing on the gift" (POG), environmental protection, family focus, gender concerns, genuine needs, accountability, training, integrated agriculture, participation, and income, and self-reliance.

HPI has found that self-reliance is most easily achieved when the group has varied activities, which finds support for several reasons given that, it can only fund one project for a limited time.

Over the last 50 years, HPI has done integrated agricultural development projects in 110 countries world wide, 13 of which are in Africa.

Gudmia Vincent In
MUNES

The USAID/Mission will hold a sealed bid sale of used office furniture and equipment by office lots. The Inspection of Goods will be held at the warehouse located CAMER Industriel next to the Ets Kelly. (**ONE BLOCK FROM THE USAID OFFICE BUILDING**). Please look for directional signs.

Inspection of Goods/Submission of bids :
Monday, July 25., 1994 : 0900 - 1200 at the warehouse.

Announcement of Successful Bidders :
The successful bidders will be posted on Monday, July 25, 1994 : 1700 at the USAID Office Building.

Return of deposit :
Tuesday, July 26, 1994 : 0900-1200 at the USAID Office Building.

Payment/Pick-up for Purchase (Successful Bidders Only) :
Payment Tuesday, July 26, 1994 : 0900 - 1200 at the USAID Office Building.
Pick-up Wednesday, July 27, 1994 : 0900 - 1200 at the Warehouse.

Bidders MUST show proper identification, as well as pay a deposit of FCFA 10,000 (refundable) BEFORE entering the warehouse! Items are sold "as is, where is", with no warranties or guarantees as to usability. Only FCFA cash will be accepted as payment for purchases. The successful bidders must pay for the purchase, pay any and all customs duties that may be applicable to the purchase on Tuesday, July 26, 1994 at the USAID Office building. The successful bidders must remove the purchase from the Warehouse, between 0900 - 1200 on Wednesday, July 27, 1994.

"Through our will, habits, ways and behaviour, national integration must steadily instill in every Cameroonian a strong and genuine feeling of patriotism..."

Paul BIYA
21 January
1984



CAMEROON TRIBUNE

The National Bilingual Daily

20th Year
No. 1931
Friday,
July 22st, 1994
150 F.CFA

Headquarters: Tel.: 30.16.89
Administration/Advert.
Tel.: 30.06.40
Fax: 30.43.62
P.O. Box 1218 Yaounde

Major Cabinet Reshuffle

- ***Creation of the Ministry of Economy and Finance***
- ***Suppression of the Ministry of Plan and Regional Development***
- ***Major text reorganises the whole government***

See pages 2 & 3

German Marks For Korup Park

A non-reimbursable financial contribution of CFA 1.530 million for Korup Park development

See page 2

IN OUR MONDAY EDITION

*Every detail you would like to know about the new government...
Photographs and brief biographies of the new ministers.*